VILLE DE
Châteaubernard

Séance du conseil municipal
mardi 12 septembre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents :
Pierre Yves BRIAND, Michel DAMY, Christel GOMBAUD, Pierre NAU, Renée MARCHAND, Philippe OURTAAU, Eric LIAUD, Gladys MACOIN, Patrick BALUTEAU, Laurence CLAISSE, Didier GAUTHIER, Amandine PERDRIAUD, Alain ROULLAND, Nathalie SABOURAUD, Jérôme FAZILLEAU, Patrick OURTAAU, Michel DERAND, Jean-Claude FAYEMENDIE, Laëtitia GANTNER FEITO, Jean-Christophe MARCU, Luisa SOARES

Étaient excusés :
Maria MAUMONT, ayant donné pouvoir à Michel DAMY,
Patrick BERTRAND, ayant donné pouvoir à Pierre NAU,
Agnès HERIARD DUBREUIL, ayant donné pouvoir à Jérôme FAZILLEAU,
Angélique ROUMEAU, ayant donné pouvoir à Didier GAUTHIER
Dorothée HALLER, ayant donné pouvoir à Amandine PERDRIAUD
Dominique PETIT ayant donné pouvoir à Christel GOMBAUD

Secrétaire de séance : Pierre NAU

ORDRE DU JOUR

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023
2. Relevé des décisions prises par M. le Maire
3. Attribution de subventions associatives
4. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitudes avec Enedis
5. Modification du tableau des effectifs
6. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent d'entretien des bâtiments et de restauration scolaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
7. Approbation du règlement d'utilisation du city stade
8. Autorisation à M. le Maire de signer avec Grand Cognac la convention de partenariat Microfolie
9. Décision modificative n°2
10. Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
11. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de gestion des points d'apport volontaire enterrés de la commune de Châteaubernard avec CALITOM – Parking des Pierrières
12. Dénomination d'une impasse dans le cadre d'un lotissement privé sis Chemin de la Pallue
13. Révision de l'attribution de compensation dans le cadre de la mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune de Châteaubernard
14. Modification des référents écoles au sein de la commission scolaire
15. Questions diverses : M. FAYEMENDIE et Mme GANTNER FEITO : Déclaration aux membres du Conseil

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

M. Le MAIRE - souhaite la bienvenue à Mme Catherine LARGEAU.

Mme Catherine LARGEAU - remercie la collectivité pour son accueil.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 juin 2023 .

M. Jean-Claude FAYEMENDIE : - souligne qu'il n'a pas été fait état, page 2, du manque d'engagement de M. Rémi MARCOTTE. En effet, bien qu'il soit sympathique, les promesses faites, il y a presque 20 ans lorsque, à l'époque, la communauté de communes de Cognac lui a vendu son bien immobilier pour en faire un cabinet d'architecture, n'ont pas été tenues.

- s'inquiète, car M. Rémi MARCOTTE s'engage sur d'autres aménagements sur le domaine public.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	**2**	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO.*
Pour	**25**	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Néant. .

3. Attribution de subventions associatives

Mme Christel GOMBAUD - informe que la demande exceptionnelle n'a plus lieu d'être. En effet, suite à la vente de leur local au BNIC, et après entente entre le club de Cognac et de Châteaubernard, ces derniers sont tous les deux occupants de la salle Jean Monnet à Châteaubernard. Aussi, le matériel du club de Cognac sera mis à la disposition de Châteaubernard.

- souligne que les élus ne se mêleront pas de la cohabitation sauf en cas de difficultés.

- ajoute, qu'avec la cohabitation, il se posera peut-être la question d'une fusion entre les deux clubs.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Tennis de Table	Fonctionnement	2 500 €	1 000 €
	Exceptionnelle	2 500 €	0 €

.

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

Mme Christel GOMBAUD - informe que, suite à la course de voitures à pédales de l'an dernier, le comité des fêtes a constaté un reliquat de 500 € sur la subvention versée en 2022 qui est donc à soustraire à la demande de cette année.

- précise qu'elle ne prend pas part à ce vote.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Comité des Fêtes	Exceptionnelle	2 000 €	1 500 €

Contre	
Abstention	
Pour	**26**

Mme Christel GOMBAUD - informe que la demande concerne l'achat d'équipement informatique.

- ajoute que l'association des donneurs de sang, qui a fonctionné pendant le Covid, a besoin d'une rénovation complète de son matériel de bureau, il s'agit de matériel indispensable. On parle ici non seulement d'un don de sang, mais aussi d'un don de vie.

M. Le MAIRE - souligne que la collectivité ne fait pas que soutenir cette association par une subvention financière mais qu'elle fournit également le local, ce qui équivaut à une subvention indirecte.

Mme Christel GOMBAUD - souligne que l'amicale des donneurs de sang de Châteaubernard est l'association qui ramène le plus de poches de sang.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement	600 €	200 €
	Exceptionnelle		400 €

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

4. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitudes avec Enedis

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

5. Modification du tableau des effectifs

M. Le MAIRE - précise que ce poste est créé suite au départ de la responsable du service ressources humaines / finances.

- indique que, suite au jury de recrutement, la candidature de M. Jérôme DATCHARY a été retenue. Cet agent est actuellement employé à l'hôpital de Châteaubernard et prendra ses fonctions le 1er octobre prochain.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

6. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent d'entretien des bâtiments et de restauration scolaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

M. Le MAIRE - informe que ce recrutement fait suite au départ à la retraite de Mme Roselyne BAUDRY qui entraîne un « jeu des chaises musicales ».

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

7. Approbation du règlement d'utilisation du city stade

M. Le MAIRE - informe qu'aucun règlement n'a été établi jusqu'à présent. Il est donc indispensable, vu le comportement des utilisateurs et leur manque de civisme, d'avoir un règlement relatif aux dispositions générales dans lequel les conditions d'utilisation sont précisées.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remarque que, parmi les différents éléments de ce règlement, il n'y a rien sur les éventuelles sanctions, mises à part les deux dernières lignes.

- ajoute que ceux qui vont dégrader ne préviendront pas les autorités, il faudrait donc compter sur la dénonciation.

- estime qu'un article rappelant les conditions financières et judiciaires serait indispensable.

M. Le MAIRE - souligne que, si l'on retrouve l'auteur des dégradations, la loi déterminera les sanctions.

- décide que ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

M. Didier GAUTHIER – demande si ce règlement sera affiché.

M. Le MAIRE - acquiesce.

8. Autorisation à M. le Maire de signer avec Grand Cognac la convention de partenariat Microfolie

M. Le MAIRE - précise que le lieu d'accueil sera les salles d'expositions.

M. Pierre NAU - informe que la Microfolie est un musée itinérant. Initialement ce projet, issu de La Villette, devait être sédentaire.

- précise que l'idée étant que des populations éloignées de Paris aient accès à des œuvres, Grand Cognac a adhéré à ce sympathique projet et devait l'installer à Crouin. Cependant, il a été jugé qu'il serait intéressant que d'autres communes membres de Grand Cognac puissent accueillir ce musée. Il a donc été décidé de le rendre itinérant.

- souligne que le contrat comprend : d'une part une utilisation en libre-service avec grand écran par le biais d'informations et, d'autre part, une représentation plus dynamique faite par un animateur.

- précise que « fablab » est une imprimante 3 D pour des animations avec les enfants et les adultes. Des séances sont prévues avec les enfants des écoles.

M. Michel DAMY - demande si cette animation est gratuite.

M. Pierre NAU - confirme que l'accès est gratuit.

- précise que sept tablettes sont disponibles en même temps. Les personnes peuvent voir des choses différentes.

- ajoute que cette animation sera ouverte du 28 novembre au 21 décembre 2023 inclus. En effet, le matériel arrivera le 27 novembre et partira le 22 décembre prochains.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	**27**

9. Décision modificative n°2

M. Michel DAMY - rappelle que, le 10 mai dernier, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le versement d'une indemnité sur le fondement de l'imprévision au titre de 2023.

M. Le MAIRE - précise qu'il s'agit là d'une mesure exceptionnelle. Comme l'an dernier, l'Etat demande de regarder ces demandes avec bienveillance ; demande qui paraît raisonnable par rapport au contexte.

- ajoute qu'il ne faut pas risquer une négociation qui coûterait plus cher.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	**2**	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO.*
Pour	**25**	

10. Autorisation à M. Le MAIRE de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

M. Didier GAUTIER – demande si la collectivité a l'identité des enfants concernés.

- informe que sur les 5 enfants, il se pourrait que l'un d'entre eux soit parti en début d'année, au cours du 1er trimestre.

M. Le MAIRE - demande à ce que cet élément soit vérifié.

M. Le MAIRE soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	**27**	

11. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de gestion des points d'apport volontaire enterrés de la commune de Châteaubernard avec CALITOM – Parking des Pierrières

M. Le MAIRE - informe que la borne sera prochainement installée.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	**2**	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO.*
Pour	**25**	

12. Dénomination d'une impasse dans le cadre d'un lotissement privé sis Chemin de la Pallue

M. Le MAIRE - précise qu'il s'agit d'un lotissement privé qui débouche sur le chemin de La Pallue.

- ajoute qu'il a été sollicité à ce sujet.

- suggère, étant donné que l'on se trouve dans le quartier où a eu lieu l'accident d'un Lancaster, qu'il soit fait référence à cet évènement en en précisant la date. La dénomination de l'impasse sera donc « impasse du Lancaster » en référence à l'accident ayant eu lieu le 5 janvier 1945.

- précise que la date du 5 janvier 1945 sera précisée en dessous du nom de l'impasse.

- demande s'il y a d'autres propositions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – estime que Lancaster ne suffit pas.

M. Le MAIRE - précise qu'il s'agit d'un pilote australien qui a eu un accident le 5 janvier 1945. Une plaque avait été posée en 2008 - 2010 pour commémorer l'évènement.

M. Jean-Claude FAYMENDIE – reconnaît que c'est une bonne idée.

- demande si les riverains avaient d'autres propositions.

M. Le MAIRE - informe qu'il avait été évoqué « impasse de l'Émeraude » & « impasse du Chemin de fer ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – approuve « impasse du Lancaster », avec la date de l'évènement.

- ajoute que cela pourrait s'accompagner d'une plaque explicative, historiquement cela serait intéressant.

M. Le MAIRE - approuve cette proposition.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	**27**	

13. Révision de l'attribution de compensation dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Châteaubernard

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	**2**	*M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO.*
Pour	**25**	

14. Modification des référents écoles au sein de la commission scolaire

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	**27**	

15. Questions diverses

Mme Laëtitia GANTNER FEITO : Déclaration aux membres du Conseil

- veut faire part de son indignation suite aux propos insultants et discriminatoires concernant M. Jean-Claude FAYEMENDIE, propos tenus devant public et relayés par la presse. Il s'agit d'un comportement injustifiable.

M. Le MAIRE - répond qu'aucun propos de ce genre n'a été tenu.

Mme Laëtitia GANTNER FEITO – précise que M. Jean-Claude FAYEMENDIE a été comparé à un nain de jardin.

M. Le MAIRE - demande à l'intervenante de voir directement avec la presse.

- précise que ces propos n'ont pas été prononcés.

- ajoute qu'il n'a pas compris comment la presse pouvait relayer des propos qui n'ont jamais été tenus ni même de sous-entendus.

- demande à Mme Laëtitia GANTNER FEITO qui a tenu ces propos.

Mme Laëtitia GANTNER FEITO – avoue qu'elle n'était pas présente, et qu'elle ne sait pas quelle personne a tenu ces propos.

M. Le MAIRE - demande à ce qu'un seul témoin soit trouvé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE : Déclaration aux membres du Conseil

- souhaite intervenir sur le même sujet. Il ne s'attendait pas à ce que des gens qui sont près de M. le Maire agissent de la sorte.

- ajoute que cela a été dit par des personnes qui ont des responsabilités publiques. Il a été dit qu'il avait été un opposant virulent à M. BOQUET. Il n'a pas à être un opposant à un fonctionnaire.

M. Le MAIRE - demande s'il ne l'a jamais traité de menteur.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reconnaît qu'il a pu parfois considérer que M. BOQUET prenait des positions qui n'entraient pas dans le cadre de ses fonctions.

- ajoute que ce sont ses enfants qui l'ont vu dans La Charente Libre. Son fils, officier de gendarmerie dans le Sud, estime cela insupportable. Son épouse a été informée avant lui et c'est pour cela qu'elle voulait être là ce soir. Il rappelle qu'il est dans sa 47ème année de mandat.

M. Le MAIRE - répond que le temps ne fait rien à l'affaire et que ses réflexions n'apportent rien.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – indique que la photo est toujours sur internet. Dans le monde entier, on voit que M. BOQUET a hérité d'un nain de jardin.

M. Le MAIRE -demande à M. Jean-Claude FAYEMENDIE de s'adresser à la presse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – indique que lui serait intervenu auprès de la presse pour démentir.

- souligne qu'il a entamé une procédure.

M. Le MAIRE - lui répond qu'il a bien fait.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – dit qu'il a reçu des menaces de mort. Des gens lui arrachent la sonnette, font courir des rumeurs et mensonges par jalousie. Sa fille qui s'occupe de personnes maltraitées dit qu'il ne peut pas se faire traiter de nain de jardin.

M. Le MAIRE - précise qu'il n'a rien à voir là-dedans. Ni aucun élu. Il n'y a eu aucun propos de la sorte. Cette photo et ce commentaire sont mal venus.

- donne sa parole qu'aucun propos de ce genre n'a été tenu le 3 juillet dernier au soir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – ajoute que Sud –Ouest a ressenti la même chose. Il ne veut pas que son nom et sa famille soient ainsi exposés.

M. Le MAIRE – explique qu'il a été remis à l'agent plusieurs objets se trouvant dans son bureau, sans qu'aucune allusion ni à sa personne ni à son nom ne soit faite. Libre à lui maintenant de donner la suite qu'il veut.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – ajoute qu'il a 80 ans, et qu'il envisageait arrêter ses fonctions d'élu mais, qu'en l'honneur de ses concitoyens, il ira jusqu'au bout.

- ajoute que chacun a son rôle et qu'il est contre toutes les discriminations. Nous avons beaucoup œuvré dans ce sens.

M. Le MAIRE – souligne qu'il désapprouve que cette photo soit toujours sur internet mais lui rappelle, que lors des dernières élections, il ne s'est pas gêné pour laisser un commentaire sur sa page « Facebook » où il est dit que M. Le MAIRE est le plus pourri.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – répond qu'il y a des choses que l'on ne maîtrise pas.

M. Le MAIRE - est tout à fait d'accord et suggère donc à M. FAYEMENDIE de les ignorer, de faire comme lui.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – précise qu'il remet en cause ces interventions et jamais on ne l'entendrait dire quoi que ce soit sur l'un des élus.

M. Le MAIRE - répond « sauf sur votre page facebook ».

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – déclare qu'il n'a qu'à le faire savoir à la Charente Libre.

M. Le MAIRE - réfute et ajoute que M. Jean-Claude FAYEMENDIE n'a jamais été insulté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 20.

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND

MAIRIE de CHATEAUBERNARD 16 (Charente)

Le secrétaire de séance,

Pierre NAU